



ALERTE À LA SÉCURITÉ



Alerte à la sécurité N° : 000004

Publiée le 21 septembre 2022 par **Don Ehler, inspecteur en chef, Section des conducteurs de grues, Division de la sûreté technique**, ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration

Sûreté des grues à tour et des chantiers – Tempête imminente

Sommaire

Selon les prévisions météo, une tempête automnale importante devrait s'approcher de la région en fin de semaine. Environnement Canada prévoit que la tempête se manifestera surtout sous forme de pluie pour ce secteur, mais on prévoit des rafales d'environ 80 km/h ou plus le long de la côte atlantique.

Sachant que les chantiers de construction et les grues à tour présentent des risques supplémentaires durant les tempêtes, nous vous demandons d'être diligents et de suivre toutes les mesures de sécurité nécessaires. Quand votre grue à tour n'est pas utilisée, elle doit pouvoir pivoter librement et s'aligner sur le sens du vent, réduisant ainsi la surface de la structure exposée au vent. Il faut retirer les enseignes installées sur la structure pivotante, car elles pourraient nuire à l'équilibre entre le vent et la structure pivotante. De plus, tous les câblages, comme les élingues et les chaînes de levage, doivent être détachés du crochet et le chariot doit être rangé près de la tour, le treuil de levage à sa position la plus élevée.

Lorsque des tempêtes surviennent, nous recevons souvent des plaintes concernant les débris provenant de chantiers de construction. Veuillez ranger ou bien fixer au sol les matériaux du chantier et les débris accumulés pour qu'ils ne soient pas emportés par le vent, et ce, afin de protéger les gens sur le chantier ou près du chantier.

Nous vous remercions de votre diligence continue afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les gens de la Nouvelle-Écosse; ce devrait être notre grande priorité à tous.

Page 1/2



ALERTE À LA SÉCURITÉ



Pour plus d'information

Direction de la sécurité
Travail, Compétences et Immigration
1-800-952-2687
safetybranch@novascotia.ca

Page 2/2